

COMPTE RENDU BUREAU DU 15 MAI 2023

1. ELABORATION DU PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) : DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGES ET TERRITORIALISES.
 2. TRAME VERTE ET BLEUE, PLANTATION DE HAIES : POINT SUR L'AVANCEE DU PROJET.
 3. LANCEMENT D'UNE ACTION DE REDUCTION DES DECHETS EN FAVEUR DES RESTAURATEURS : LE « GOURMET BAG ».
 4. ZONE DE LA PLAINE DES BOIS A BIRON : VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE B 999 A L'ENTREPRISE VERGNAUD.
 5. ZONE ABOS-TARSACQ : VENTE DE LA PARCELLE A 591 A M. JEAN-PAUL BRETGE.
 6. FONDS MOBILITES ACTIVES : 6° APPEL A PROJETS (AAP) AMENAGEMENTS CYCLABLES.
 7. SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE).
 8. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU.
 9. EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE.
 10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES).
 11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES).
 12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES AVENANTS (PROCEDURES FORMALISEES).
 13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €).
 14. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - RD 817 SORTIE OUEST D'ORTHEZ : MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE.
-
- 1. ELABORATION DU PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) : DIAGNOSTIC ET ENJEUX PARTAGES ET TERRITORIALISES.**

L'élaboration du PLH est menée simultanément à celles des deux autres documents stratégiques cadres que sont le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et le PLUi (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal), et ce dans un souci de cohérence avec le choix d'une gouvernance commune.

Le calendrier et la méthodologie partenariale d'élaboration du PLH sont rappelés en précisant par exemple que 58 communes ont participé aux 5 rencontres territoriales. Les acteurs de l'habitat sont aussi étroitement associés tout au long de la démarche.

Cette première phase a consisté en la réalisation d'un diagnostic partagé permettant d'identifier les enjeux travaillés autour des 3 axes du projet de territoire de Lacq-Orthez : Attractivité, Solidarité et Durabilité.

Ces éléments ont été présentés et validés en comité de pilotage le 3 avril dernier en présence de la DDTM et du Conseil départemental. Les services de la DDTM ont notamment validé le fait que la question du potentiel que représentent les logements vacants soit finement étudiée dans le cadre du PLH tandis que la question relative à la consommation foncière sera elle étudiée dans le cadre du PLUi.

Les membres du Bureau valident les enjeux du PLH qui seront désormais présentés en Conseil communautaire du 26 juin 2023.

2. TRAME VERTE ET BLEUE, PLANTATION DE HAIES : POINT SUR L'AVANCEE DU PROJET.

Candidatures sélectionnées pour la plantation des 10 000 arbres et arbustes

Rappel des objectifs de l'opération : Recréer des corridors écologiques en plantant, dès l'automne 2023, 5 km de haies, 2 rangs minimum, soit 10 000 arbres et arbustes.

Partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine pour un appui technique et opération financée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un appel à projet nature et transition (95 004 €).

• **Dépôt des candidatures : du 15 février au 31 mars 2023**

• **Candidatures 2023**

Analyse projets éligibles : 89 candidatures ont été enregistrées, ce qui représente un total de 25 km soit 50 000 arbres et arbustes. Total : 25 300 ml haies déposés – Nbr projets > 500 ML = 6

⇒ Proposition commission : Plafonner à 500 ml financé / projet + Equité et répartition du budget.

Selon les critères écologiques et les points définis, 17 candidatures présélectionnées (de 25 à 32 points) et validées lors de la commission Environnement du 4 avril.

- **Visites sur site courant avril avec le CEN des 17 candidatures présélectionnées pour validation avec les données terrain. 3 projets sur 17 non retenus après visite sur site et 1 désistement.**

- **4 nouveaux projets sélectionnés suite à la libération de mètres linéaires.**

⇒ **BILAN : 17 candidatures sélectionnées après la visite sur terrain pour 5 km de haies -10 000 arbres et arbustes avec une seule séquence sur les 3 initialement proposées au vu de l'acclimatation de certaines espèces en fonction des sites.**

- **Proposition de mettre sur liste d'attente** selon l'octroi d'une nouvelle subvention déposée auprès du fonds vert pour 15 000 arbres et arbustes supplémentaires :

Si octroi Fonds vert, 57 projets retenus / 89 déposés.

⇒ Si validation de cette présélection par le bureau, la contractualisation avec les candidats sélectionnés se fera courant mai. Cette dernière pour une durée de 10 ans a pour but de :

- définir le poste pris en charge par le propriétaire,
- garantir la pérennité des plantations dans le temps,
- fixer les obligations du propriétaire pour le maintien et l'entretien de la haie,
- spécifier l'engagement de la collectivité.

Le non-respect des clauses par le propriétaire pourra conduire au remboursement des frais engagés par la collectivité.

Avis favorable du bureau.

3. LANCEMENT D'UNE ACTION DE REDUCTION DES DECHETS EN FAVEUR DES RESTAURATEURS : LE « GOURMET BAG ».

Dans le cadre de la politique volontariste de la communauté de communes de Lacq-Orthez en matière de réduction des déchets et de transition écologique, les services commerce et déchets proposent d'instaurer une action vertueuse auprès des restaurateurs locaux.

Les Lois EGalim du 01/11/2018 et AGECE du 10/02/2020 imposent la lutte contre le gaspillage alimentaire et ont rendu obligatoires certaines actions concrètes envers les professionnels de la restauration.

Notamment, depuis le 01/01/2021, les restaurateurs ont l'obligation de fournir à leurs clients des contenants pour qu'ils puissent emporter les restes de leur repas non consommés.

Or, cette pratique reste peu utilisée par les clients qui n'osent pas repartir avec leurs restes.

Il est donc proposé de communiquer, sensibiliser et accompagner les restaurateurs pour banaliser cette pratique grâce aux « Gourmets Bag » communément appelés « Doggy bag » dans les pays anglo-saxons. Cette action se traduit notamment par la mise à disposition gratuite de contenants sous la charte nationale Gourmet Bag.

📌 **Mise en place de l'action :**

Sur les 52 restaurateurs du territoire, 15 ont renvoyé le formulaire d'inscription. Suite à une relance téléphonique en cours, l'objectif d'une vingtaine de restaurants participants devrait être atteint.

Ces derniers bénéficieront gratuitement de contenants à l'effigie de la CCLO et de la marque Gourmet Bag, de chevalets d'information à apposer sur les tables, de stickers, affiches...

L'opération sera officiellement lancée lors de la remise des kits en présence de la presse le vendredi 26 mai à l'antenne de la CCLO à Orthez.

La finalité est de s'inscrire dans un programme plus large de valorisation des actions vertueuses des commerçants et artisans dans le cadre de nos politiques économiques et environnementales.

Le bureau émet un avis favorable

4. ZONE DE LA PLAINE DES BOIS A BIRON : VENTE D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE B 999 A L'ENTREPRISE VERGNAUD.

Dans un courrier en date du 10 janvier 2023 adressé à M. le Président, M Paco VERGNAUD, PDG de l'entreprise VERGNAUD, située Chemin de Naude, sur la zone de la Plaine des bois à Biron, exprime le souhait d'acquérir une emprise d'environ 120 m² de la parcelle B 999 d'une superficie de 3 094 m².

En effet, M. VERGNAUD est désormais propriétaire de la parcelle B 1266 contiguë sur laquelle il a un projet de développement. Cette demande d'acquisition vise à faciliter les accès à son entreprise en envisageant ainsi un sens de circulation pour les livraisons et les départs des poids-lourds. Il souhaite également démonter la clôture, actuellement en mauvais état, entre la parcelle B 1266 et la parcelle B 999 afin de la remplacer par un mur de soutènement en béton en partie basse qui permettra de mieux gérer le dénivellement entre les deux parcelles et fixer une clôture en panneaux rigides de même coloris. M. VERGNAUD s'engage dans ce même courrier à prendre à sa charge tous les travaux cités.

Avis favorable du bureau.

5. ZONE ABOS-TARSACQ : VENTE DE LA PARCELLE A 591 A M. JEAN-PAUL BRETGE

Dans un courrier en date du 15 décembre 2022 adressé à M. le Président, M. Jean-Paul BRETGE, gérant de l'entreprise Corbères Saint Germs à Tarsacq, exprime le souhait d'acquérir la parcelle A 591 d'une superficie de 888 m² située à proximité de son local dont il est propriétaire.

Monsieur BRETGE vend du matériel de motoculture et souhaite ainsi pouvoir agrandir la surface d'exposition du matériel vendu : motoculteurs, tondeuses, remorques, etc. afin de bénéficier d'une meilleure visibilité depuis la route départementale.

Avis favorable du bureau.

6. FONDS MOBILITES ACTIVES : 6° APPEL A PROJETS (AAP) AMENAGEMENTS CYCLABLES

Après la LOM du 24 décembre 2019 et le Plan Mobilités actives 2018-2022, le Plan vélo et mobilités actives 2022-2027 inscrit définitivement le vélo comme mode de déplacement à part entière du quotidien.

Le 6° AAP « Fonds Mobilités Actives » (ÉTAT) vise à accompagner les territoires les moins urbanisés afin d'accélérer le déploiement de leur politique cyclable. Il a pour objectif de soutenir les maîtrises d'ouvrage public en apportant des financements complémentaires pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

⇒ **Le schéma vélo de la CCLO** a été approuvé par délibération en date du 26/09/2022, prenant acte que la mise en œuvre du projet devra s'inscrire systématiquement dans :

- « des opérations d'aménagements portées par la CCLO au titre de ses compétences sous conditions de faisabilité technique et d'acceptabilité financière,
- dans les appels à projets proposés par les institutions locales, régionales ou nationales, afin de rechercher une rationalisation des coûts ». Une candidature a été déposée le 17 avril 2023. Elle concerne l'itinéraire Gare d'Orthez - Rond-Point Eugène Casalis via le centre-ville.

Information : candidature à l'AMI départemental septembre 2022

La CCLO, candidate à l'AMI départemental pour la mise en œuvre de 2 itinéraires cyclables sur les communes de Mourenx et d'Orthez. Un second AMI départemental est prévu en septembre 2023.

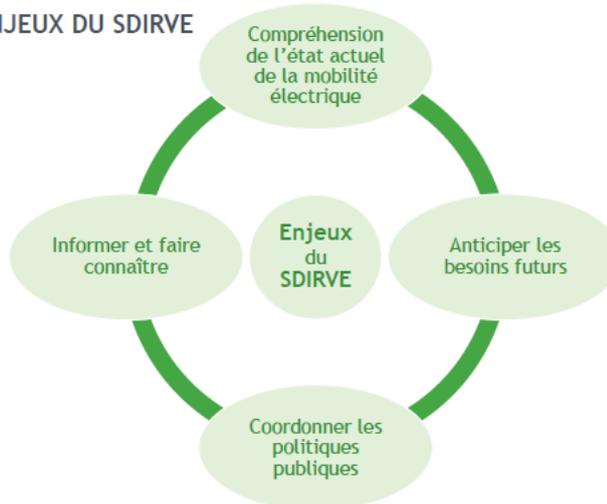
Avis favorable du bureau.

7. SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE).

DÉFINITION ET ENJEUX DU SDIRVE

Art. R. 353-5-1 du Code de l'Énergie-
Définition du schéma directeur

« Le schéma directeur [...] définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. »



Le SDIRVE doit faire l'objet d'une validation auprès du Préfet de département.

SDIRVE pour le département 64

- Pilotage : Territoire d'énergie Pyrénées-Atlantiques (TE 64), déjà à l'initiative de la création et la gestion d'un réseau d'IRVE.
- Partenaires associés : EPCI, syndicats des mobilités, Département, Région, bailleurs sociaux, ENEDIS, association d'usagers, Université, État.

⇒ **Objectif** : élaboration du SDIRVE pour transmission à M. le préfet en juin 2023

🔹 PROJECTION DU PARC VE-VHR

Au niveau national, il est supposé une multiplication par 5 des ventes de VE, avec 35 % de VE et 10 % de VHR vendus en 2030 (27 et 7 % en 2028).

Pour les Pyrénées-Atlantiques au 1^{er} janvier 2021, le parc était composé de 448 725 véhicules, dont 3 839 de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le projet pluriannuel d'énergie (PPE) du gouvernement envisage un parc de 7 % de VE-VHR en 2023 et 14 % de VE-VHR en 2028. Pour les Pyrénées-Atlantiques, cela représenterait près de 32 000 VE-VHR pour 2023 et plus de 63 000 pour 2028.

En revanche, si on prend une projection exponentielle, comme l'on observe actuellement, l'estimation est plus basse pour 2023 mais plus haute pour 2028 avec autour de 80 000 VE-VHR.

🔹 DÉVELOPPEMENT D'IRVE HORS SDIRVE

Projets d'IRVE ouvertes au public par des aménageurs privés :

Le secteur privé se concentre principalement sur les grands axes routiers, les zones à proximité des autoroutes et les centres commerciaux. Globalement, les zones rurales ne sont pas ciblées. (données ENEDIS).

Dans d'autres départements, il est noté que le secteur privé investit dans les centres urbains importants (via DSP).

L'équipement en IRVE des entreprises :

Les résultats du questionnaire envoyé aux entreprises du Béarn (en attente pour les entreprises du Pays basque) permettront d'estimer le taux d'équipement des entreprises sur les années à venir. Sera également pris en compte l'objectif de la loi LOM (à partir de 20 places de stationnement, 5 % des places avec accès à un PdC d'ici 2025).

L'équipement en IRVE des logements collectifs :

Pré-équipement des nouvelles constructions en vertu de la loi. L'équipement des constructions existantes pas encore réellement planifié. Comme pour les entreprises, de nombreux questionnements demeurent sur l'installation et l'exploitation des IRVE.

🔹 SDIRVE POUR LE DEPARTEMENT 64

Le Département est doté de façon plutôt cohérente pour son échelle et son parc actuel de VE-VHR. Mais le nombre de véhicules électriques progresse extrêmement rapidement.

Les flux quotidiens se concentrent autour des deux principales intercommunalités (Pau et Bayonne-Anglet-Biarritz).

Le Pays Basque en été, et les Pyrénées en hiver (dans une moindre mesure), génèrent beaucoup de flux touristiques. La saisonnalité impacte fortement l'utilisation des IRVE actuelles.

La stratégie de déploiement des IRVE devra répondre aux différentes problématiques suivantes :

- Développer des IRVE en zones urbaines, notamment pour les usagers sans possibilité de charge à domicile,
- Mailler le territoire rural, souvent moins desservis et délaissé par les acteurs privés, et ce dans une logique d'aménagement du territoire,
- Assurer une possibilité de charge aux itinérants dans leur commune de séjour et sur les sites visités,
- Gérer les itinérants sur les grands axes, avec prise en compte des projets d'IRVE des aménageurs privés.

Les aspects politiques, juridiques, économiques et financiers seront centraux dans la détermination du/des modèle(s) de partenariat permettant une démarche coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire : qui fait quoi et comment.

📌 Schéma de maillage d'ici 2035

	PdC* existants (déc 2022)	PdC* à installer d'ici 2025	PdC* à installer entre 2025 et 2030	PdC* à installer entre 2030 et 2035
CA PAU BEARN PYRENEES	135	196	395	653
CA PAYS BASQUE	338	978	1485	2462
CC ADOUR MADIRAN	2	1	2	2
CC BEARN DES GAVES	11	12	13	24
CC DES LUYS EN BEARN	24	24	32	58
CC DU HAUT BEARN	34	72	102	160
CC DU NORD EST BEARN	24	36	23	47
CC LACQ ORTHEZ	44	78	105	184
CC PAYS DE NAY	21	22	23	42
CC VALLEE D'OSSAU	10	26	32	55
Total	643	1445	2212	3687

📌 Dernière phase pour l'élaboration du SDRIVE

Sur la base des objectifs opérationnels de localisation, du nombre et des puissances des points de charge, la 3ème phase a pour but de faire des préconisations (le SDRIVE n'est pas prescriptif) sur :

1. L'articulation entre les maîtrises d'ouvrage publiques et privées (obligés ou non)
2. Les modalités de partenariat avec les parties prenantes du territoire et les éventuelles incitations associées
3. Les modes d'installation et d'exploitation des hubs/stations (moyenne de 3 bornes sur un périmètre restreint) qui seront sous maîtrise d'ouvrage publique

Pour favoriser et encadrer les initiatives privées (dont aspects de qualité de service), éviter les doublons et les zones blanches, maximiser l'homogénéité des conditions d'accès et de tarification,...

Organisation territoriale, aspects juridiques (qui fait quoi), choix du mode de gestion et implications en termes de structuration, mécanisme de suivi et mise à jours des objectifs...

Avis favorable du bureau.

8. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU.

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes d'Hagetaubin, Mont, Castillon-d'Arthez pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par les maires concernés.

9. EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE.

L'exécutif souhaite proposer l'expérimentation (du 1er juillet au 31 décembre 2023) d'un nouveau cycle de travail aux agents en leur offrant la possibilité de réaliser leur semaine de travail (36h) sur 4 jours.

Les objectifs poursuivis sont d'améliorer le bien-être des agents en introduisant de la souplesse dans l'organisation, développer ainsi la qualité de vie au travail et l'attractivité de la collectivité.

Cette évolution sera proposée officiellement lors du comité social territorial du 8 juin prochain.

Deux prérequis :

- **Effectifs constants,**
- **Continuité des services.**

Ce nouveau cycle ne doit pas réduire l'accessibilité des usagers aux services publics.

Avis favorable du bureau pour l'expérimentation de la semaine à 4 jours. 1 bilan sera fait à l'issue.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Fourniture de matériels roulants pour les services de la CCLO

Le bureau autorise son Président à signer le marché avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, comme suit : lot 1 (Fourniture et livraison d'un tracteur porte outil neuf ou d'occasion 100 cv moyen équipé d'un chargeur) : EUROMAGRI (64140 Lons) pour un montant de 67 000 € HT ; lot 2 (Fourniture et livraison d'une tondeuse autoportée équipée d'un plateau de coupe frontal de 1800 mm) : société VERCAUTEREN (64140 LONS) pour un montant de 22 890 € HT ; lot 3 (Fourniture et livraison d'une tondeuse compacte à braquage Zéro largeur moyenne de coupe 1005 mm, gamme professionnelle) : AGRIVISION (64300 Castétis) pour un montant de 5 250 € HT ; lot 4 (Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire PTAC 3500 type benne) : SPVI (64121 Serres-Castet) pour un montant de 41 900 € HT ; lot 5 (Fourniture et livraison d'un chariot élévateur électrique 1,5 T) : ADOUR MANUTENTION (64160 Morlaàs) pour un montant de 23 675 HT €.

- Marché complémentaire d'étude relative à l'accès de la zone de la Passerelle

Le bureau autorise son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, le bureau d'études ARTELIA actuellement missionné pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone d'activités et le suivi de la réalisation des travaux. Son marché de maîtrise permet la passation de marché complémentaire ayant pour objet des prestations nécessaires à l'opération initiale, cas précis de la réalisation des accès. Sa proposition comprend l'ensemble de la phase de conception des ouvrages, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux et l'ensemble des réunions avec la maîtrise d'ouvrage, le Département et les concessionnaires de réseaux pour un montant de 10 100 € HT.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'évolution de l'infrastructure réseau de la Communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Marché de prestation similaire d'étude pré-opérationnelle d'un itinéraire cyclable sur Orthez et accompagnement dans la réponse à l'AAP « Fonds mobilités actives ».

12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Travaux de réhabilitation du réseau Biogaz – avenant n°1 au lot 2 Torchères et réglages / suivi

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché suite à une erreur matérielle. En effet, les noms et coordonnées de l'entreprise membre du groupement aux côtés de GEOBIOS SAS ne sont pas indiqués. Il convient donc de corriger cette erreur dans l'acte d'engagement et à inscrire comme titulaire du marché le groupement GEOBIO SAS / GRS VALTECH dont le mandataire est la société GEOBIO SAS.

- Fournitures diverses de magasin pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – avenant n° 3 au lot 1 Hygiène et entretien des bâtiments,

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au lot 1 attribué à la société HYCODIS SA qui rencontre des difficultés d'exécution du marché suite à la flambée des prix des matières premières et des composants et aux pénuries d'approvisionnement. Cet avenant a pour objet de modifier la formule de révision des prix initialement prévue en utilisant les séries INSEE.

- Fourniture de matériel électrique et spécifique éclairage public – avenant n° 4 au marché

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché visant à accepter le nouveau BPU fournis par la société, CGE Distribution répercutant les hausses de tarif de leurs produits. Le montant est inchangé par rapport au marché initial.

- Fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location-maintenance pour le groupement de commande de la CCLO et de ses communes membres – avenant n° 3 au marché

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché visant à prévoir une prolongation, d'un mois, soit jusqu'au 31 mai 2023, de l'exécution des prestations par la société ACTUEL BURO. L'avenant vise également à arrêter le prix de la location des différents copieurs pour cette prolongation d'un mois.

- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du site de l'ancienne papèterie des gaves à ORTHEZ – avenant de transfert.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant de transfert. Le cotraitant ATELIER DE PAYSAGES, a cessé son activité depuis le 28 février 2023. Aussi, pour la suite de l'exécution du marché, ARTELIA, mandataire du groupement, a proposé à la société RELIEFS de prendre la suite du contrat, l'ensemble des co-traitants n'ayant pas cette compétence et étant d'accord pour ce remplacement. RELIEFS est substitué intégralement à l'ensemble des droits et obligations d'ATELIER DE PAYSAGES tels qu'ils résultent du marché précité, comme s'il avait été, dès l'origine, titulaire desdits droits et obligations. Le montant est inchangé par rapport au marché initial.

13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :

Le bureau autorise prend acte de la vente aux enchères des biens suivants :

- 1 lot de 7 faux à dos (rotofiles) : mise à prix, 700 € - Résultat enchère, 735 €.
- 2 kits désherbage avec pompe dosatron, : mise à prix 150 € l'un – Résultat enchère, 158 €.
- 1 désherbeur mécanique à conducteur marchand : mise à prix, 700 € - Résultat enchère, 700 €.

14. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - RD 817 SORTIE OUEST D'ORTHEZ : MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant à la convention ayant pour objet de préciser le montant définitif de la participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez à verser à la commune d'Orthez correspondant au programme de travaux délégués à la commune d'Orthez dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement unitaire de la RD 817 dans sa section Ouest, définis dans l'article 2 de la convention initiale en date du 24 février 2020. Le montant des travaux définitifs connaît une évaluation supérieure à celle de la convention initiale.

La participation financière de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour les travaux précités, est arrêtée à la somme de 213 000 € TTC.

15. POINTS DIVERS

Des élus et cadres de la collectivité ont participé, les 11 et 12 mai 2023, aux Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale, organisées à Montpellier. Ces deux journées de travail, rythmées par la participation à des conférences et ateliers de travail, ont permis d'aborder puis d'approfondir des sujets à forts enjeux pour les collectivités : l'urgence climatique et la crise énergétique. Un retour technique élus/agents sera réalisé par la suite.